



DECLARATION D'ACCIDENT			POLICE N°	_	
Souscripteur	Nom - Prénoms Adresse Profession	:			
Victime	Nom - Prénoms Adresse Date de naissance	:			
	Profession :				
Bénéficiaire de l'indemnité	Nom - Prénoms Adresse Mode de paiement	:			
Accident	Date et heure Lieu précis Circonstances (aussi détaillées que possible)				
	Genre	☐ Bénévole	☐ Sport ☐ Ecole ☐ Agriculteur ☐ Patron ☐ Famille patron		
Témoins	Nom - Prénoms Adresse	:			
Tiers	Si un tiers est responsable de l'accident quelle est a) son identité (nom, adresse) ?				
	b) sa compagnie d'a c) votre assureur «dé				
Si votre responsabilité est engagée, communiquer le nom de votre cor					
l'article 496 du Code pénal. La compagnie d'assur risques, de la gestion des contrats et des sinistres y	rances pourra le cas échéant, o relatifs. n et, le cas échéant, rectification	communiquer au GIE Datas:	siliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la ba ssur des données à caractère personnel pertinentes dans le cadre exclusif de l'appréciation nt auprès de Datassur par une demande datée et signée accompagnée d'une copie de sa	n des	
prestations. En vue d'offrir les services les plus appropriés, ces c Les personnes concernées donnent leur consent gestionnaires intervenant dans le cadre de ce cont Toutes les informations seront traitées avec la plus e Les personnes concernées peuvent connaître ces de d'une photocopie recto verso de la carte d'identité	données pourront être commu ement pour le traitement des rat. Ce traitement est prévu pai grande discrétion. onnées, les faire rectifier et s'op , adressée au service clientèle c	niquées aux entreprises du g données relatives à leur sa r la loi du 8 décembre 1992 poser gratuitement à leur tra de la compagnie.	acceptation des risques, de la gestion des contrats et des sinistres ainsi que du règlemen groupe AXA ou aux entreprises en relation avec celles-ci. anté lorsqu'elles sont nécessaires à l'acceptation, la gestion et l'exécution du contrat pa ? relative à la protection de la vie privée. aitement à des fins de direct marketing au moyen d'une demande datée et signée accompa	ar les	
De plus amples informations peuvent être obtenue Fait à ,	es auprès du service clientèle de	-	Signature de la victime		



SINISTRE N°	CERTIFICAT MEDICAL	POLICE Nr°
De M. le Docteur		
spécialiste en		
demeurant à		
Souscripteur		
Nom - Prénoms		
Adresse		
Victime		
Nom - Prénoms		
Date de naissance		
Date de l'accident		
Date première visite		
Lésions constatées		
	S'agit-il d'une pathologie \square traumatique \square mic	rotraumatique ?
Incapacité		
résultant des lésions	Totale (1) - durée	
	Partielle : Taux :	Durée :
Suites		
présumées		
	<u>I</u>	
Le traitement institué est le su	uivant :	
Les prédispositions, maladies,	, infirmités préexistantes à l'accident qui pourraient anc	ormalement aggraver les
	it :	
	spécialiste paraît être: utile - inutile.	
La radiographie est: nécessai		
L'hospitalisation: s'impose - ne	e s impose pas. la une invalidité permanente qui consistera vraisemblat	plament en :
ii est a ciaii idie qu'ii subsistei	a une invalidite permanente qui consistera viaisembiai	piement en .
Observations :		
		(Signature)
Fait à	, le	
(1) L'incapacité n'est totale que si la victir	me est incapable de toute activité professionnelle. Dans les autres cas, elle e	st partielle.



NISTRE	CERTIFICAT DE GUERISON OU DE CONSOLIDATION	Nr°	LICE
e M. le Docteur			
écialiste en			
meurant à			
Souscripteur			
om - Prénoms			
lresse			
Victime			
om - Prénoms			
ite de naissance			
nte de l'accident			
Je soussigné			, Docteur en Médecine ,
domicilié à			, déclare que
la victime reprise en marge e	st guérie de ses blessures et en état de reprendre	e ses occupations à partir du $ _$	
partielle à	du	_ au _ au _ au en voici la cause:	inclusivement ; inclusivement ; inclusivement ;
Les sequelles sont :			
Fait à	, le		
		(Signature)	
	Codification barème légal acc. c		Montant
Frais médicaux			EUR
Frais pharmaceutiques			EUR
		TOTAL :	EUR
A payer		·	FLIR

INSTRUCTIONS EN CAS D'ACCIDENT

- 1. Remplir immédiatement le volet A intitulé «DECLARATION D'ACCIDENT».
- Faire remplir par le médecin le volet B intitulé «CERTIFICAT MEDICAL».
 Le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques s'effectue sur présentation des pièces justificatives et dans les limites prévues au contrat.
- 3. Adresser la déclaration d'accident (volet A) ainsi que le certificat médical (volet B et ses annexes éventuelles) à :

AXA Belgium, Boulevard du Souverain 25 - 1170 Bruxelles.

- 4. Si la guérison n'est pas acquise à l'expiration du délai fixé par le médecin dans le premier certificat (volet B), faire établir un nouveau certificat médical constatant la prolongation d'incapacité de travail et l'adresser à AXA Belgium. Toute période d'incapacité de travail doit être justifiée par un certificat médical.
- 5. Si, à l'expiration de la période d'incapacité de travail reprise au premier certificat (volet B) ou à l'expiration de la dernière période de prolongation, la guérison est acquise, faire remplir le certificat de guérison (volet C) et l'adresser à AXA Belgium.

REMARQUE IMPORTANTE

L'indemnité pour incapacité temporaire est toujours <u>calculée sur la base des certificats</u> <u>médicaux</u> acceptés par la Compagnie.

Par conséquent. dans le but de sauvegarder ses intérêts, le bénéficiaire est tenu de se conformer aux instructions qui précèdent. .